

**LES JARDINS DE LIVIA**  
**TRANCHE B 22 LOGEMENTS**

**RAPPEL PRESTATIONS REALISEES**

- Un espace de stationnement extérieur avec dispositif de recharge pour véhicules électriques est prévu dans la résidence (zone bleu).
- Les garages pourront être équipés également d'un dispositif de recharge (en option, déjà pré-équipé) pour les véhicules électriques.
- Les garde-corps seront en verre toute hauteur avec habillage des nez de dalle balcons en aluminium hauteur 36 cm avec goutte d'eau intégrée, les terrasses seront toutes équipées d'un robinet extérieur et une pc.
- Les menuiseries extérieures aluminium seront de marque SCHUCO, modèle oscillo-battant, coulissant et coulissant à galandage selon plan et volet roulant électrique (coffre non apparent intégré dans les murs).
- Le système de chauffage / climatisation sera gainé dans les plafonds, les pompes à chaleur (air/eau) seront situées dans un local technique à l'extérieur du bâtiment, l'équipementier retenu est DAIKIN.
- La toiture est équipé d'une installation combinée panneau solaire / photovoltaïque pour la production d'eau chaude.
- Les tableaux des portes palières seront habillés, finition identique aux placages portes, il en sera de même pour les placards techniques des parties communes et portes coupe feu.
- Dans les appartements un emplacement est prévu pour l'installation en superposé du lave linge et sèche linge.
- Les salles de bain seront équipées de douche à l'italienne carrelée avec paroi en verre, les robinetteries seront de la marque Jacob Delafon, un meuble vasque et radiateur porte serviette électrique sont inclus
- Les cloisons de distribution intérieure seront réalisées en 100 mm, constituées de double plaques de BA13 par face avec laine de roche acoustique incorporée.
- Les ascenseurs seront équipés de batteries ce qui leur procure une autonomie de plusieurs jours de fonctionnement si coupure du réseau EDF.

**Précisions complémentaires :**

- Les plinthes seront en MDF Hydrofuge ..
- Portes intérieures, épaisseur 40 mm à âme pleine agglomérée ou similaire.
- Porte :
- Encadrement MDF Hydrofuge.

Structure périmétrale en tasseaux de bois massif, caractéristiques selon la norme EN 13986. Intérieur du type aggloméré de bois, caractéristiques selon la norme EN13986. Faces en panneaux de fibre de bois (MDF hydrofuge), caractéristiques selon la norme EN

13986. Chants en bois dur, placage bois, finish oil ou peinture assorti aux faces.  
Épaisseur de 40mm.

-Cadre :

Structure en fibre de bois (MDF hydrofuge) caractéristique selon la norme EN 13986.  
Cadres et chambranles en fibres de bois (MDF hydrofuge), caractéristiques selon la norme EN 13986. Chambranles ajustables.

-Portes palières :

## DESCRIPTIF GÉNÉRAL

Produit conçu pour les entrées de logements.

Porte, cadre et accessoires classés sécurité RC2, résistant au feu 45 minutes e  
isolation acoustique de 45 dB.

## CERTIFICATION

Certification de sécurité RC2, selon la norme EN 1627.

Certification coupe-feu EI45, selon la norme EN 13501-2.

Certification acoustique 45dB selon la norme ISO 717-1.

Coefficient transfert thermique UD: 1,17 W/(m<sup>2</sup>.°C), selon la norme ISO 10077-1; 10077-2 et ISO 10211.

**Cuisines : A la charge de l'acquéreur voir budget alloué par le promoteur selon typologie.**

Pour information en complément des plans de vente actualisés voici l'ajout du paragraphe obligatoire relatif désistement aux normes handicapés :

### **NORMES PMR**

**« Les bâtiments d'habitation neufs et leurs abords doivent être construits et aménagés de façon à être accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap » ([art. R\\*111-18](#) du code de la construction et de l'habitation).**

**L'[article 64](#) de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et le [décret n° 2019-305 du 11 avril 2019](#) modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan fixent à 20% des logements en rez-de-chaussée ou desservis par un ascenseur l'obligation d'accessibilité. Le reste de ces logements sont évolutifs. Un logement évolutif répond à deux paramètres :**

- **une personne en fauteuil roulant peut y accéder, circuler dans le séjour et utiliser le cabinet d'aisances**
- **il peut être rendu accessible réglementairement par la réalisation de travaux simples (pas d'incidence sur les éléments de structure et certains réseaux encastrés en cloisons).**

**L'ACQUEREUR déclare refuser l'application des normes PMR au bien objet des présentes et dispense la société dénommée LES JARDINS DE LIVIA de se conformer à l'[article 64](#) de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 pour le lot 15.**

**L'ACQUEREUR a validé le plan ci-annexé après mention envoyé par le VENDEUR aux présentes par courriel le 11 janvier 2020. »**